

REGLEMENT CHAMPIONNAT 2025

Article 1 : Généralités

La Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée organise un championnat destiné à récompenser les licenciés des Associations Sportives Automobiles ou de Karting (ASA ou ASK) de la Ligue.

Un classement distinct sera établi dans chacune des disciplines suivantes :

- Rallye Pilotes / Rallye Copilotes
- Rallye VHC Pilotes / Rallye VHC Copilotes
- Montagne Catégorie Sport
- Montagne Catégorie Production
- Montagne VHC (*Catégorie Sport et Production Confondus*)
- Slalom Catégorie Sport (*Moderne et VHC Confondus*)
- Slalom Catégorie Production (*Moderne et VHC Confondus*)
- Slalom Catégorie Loisir
- Autocross / Sprintcar

Article 2 : Eligibilité

Rallye : Concerne les groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-Rally Nat, F-RC4, F-RC5

Rallye VHC et Montagne VHC : Concerne les groupes 1, 2, 3, 4/5, 6/7, AJ, BJ, NJ et Classic de Compétition. Les "Classic" sont acceptées et ce groupe sera considéré comme une classe unique.

Catégorie Sport : Concerne les groupes E2SC, DE, CM, CN, CNF

Catégorie Production : Concerne les Groupes FC, F2000, N/FN/, A/FA, GT Sport, GTTS

Article 3 : Attribution des Points

Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve avec les seuls licenciés de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Les concurrents titulaires d'un titre de participation seront pris en compte comme licenciés de la Ligue mais n'apparaîtront pas dans les classements des Championnats. Les Points seront attribués suivant le tableau suivant :

PLACE	SCRATCH	CLASSE
1 ^{er}	3	10
2 ^{ème}	2	8
3 ^{ème}	1	6
4 ^{ème}	-	4
5 ^{ème}	-	3
6 ^{ème}	-	2
7 ^{ème}	-	1

Dans les Championnats Rallye, dans les classes comportant moins de 2 partants, les points seront divisés par deux. Un concurrent classé en Nouveau départ après abandon ne pourra prétendre aux points scratch et classe.

Dans le Championnat Rallye VHC, les points scratch seront obtenus suivant le classement des périodes 1/2/3/4/5, AJ/BJ/NJ et Classic confondus. point attribués quelque soit le nombre de partant dans la classe

Dans le Championnat Montagne VHC, les points scratch seront obtenus suivant le classement VHC des Catégories Sport et Production confondus en Montagne.

Article 4 : Disposition Particulière Championnat Autocross / Sprintcar

Du fait de sa spécificité, dans le Championnat Autocross et Sprintcar, les points seront attribués au regard du barème suivant :

- Autorisés à prendre le départ : 2 Points
- Manches qualificatives A, B et C : 1 Point par tour effectué
- **Finale :**

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	12	6 ^{ème}	5
2 ^{ème}	10	7 ^{ème}	4
3 ^{ème}	8	8 ^{ème}	3
4 ^{ème}	7	9 ^{ème}	2
5 ^{ème}	6	10 ^{ème}	1

Article 5 : Coefficient

Les points attribués suivant les articles 3 et 4 du présent règlement seront multipliés par le coefficient ci-après. Le calendrier sera disponible sur le site internet de la Ligue.

Type Epreuves	Rallye	Montagne	Slalom	Autocross Sprint Car
Internationale	-	4	-	-
Championnat France	5	4	-	4
Championnat France 2D	4	3	-	-
Nationale Coef 4	4	-	-	-
Nationale	3	-	-	2
Régionale	2	2	2	-

Article 6 : Classement

Les classements sont établis par addition des points obtenus dans toutes les épreuves auxquelles le licencié aura participé.

Le nombre de résultats est plafonné au nombre d'épreuves organisées moins une, pour les Rallyes et la Montagne.

En cas d'ex aequo, les pilotes seront départagés par les victoires de classe, les 2^{èmes} places, etc...

Dans les Championnats VHC, les ex aequo seront départagés en fonction de l'ancienneté de la voiture avec laquelle ils auront participé aux épreuves.

Dans les Championnat Rallyes, 2 points seront attribués aux équipages figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.

Dans le Championnat Montagne et dans le Championnat Slalom, 1 point bonus sera attribué par participation. Ces points bonus seront doublés si le pilote a participé à toutes les courses de son Championnat de la Ligue.

Article 7 : Prix

Les différents Classements du Championnat Occitanie Méditerranée sont dotés de prix en espèces. (35500€)

Si une ou plusieurs épreuves étaient annulées, les prix en espèces seraient alors recalculés au prorata du nombre d'épreuves organisées dans la catégorie concernée.

Les Prix des bénéficiaires absents à la Remise des Prix resteront acquis à la Ligue.

Place	Rallye Pilote	Rallye Copilote	Rallye Pilote VHC	Rallye Copilote VHC	Montagne Cat. Sport	Montagne Cat. Production	Montagne Cat. VHC
1	2300 €	1300 €	900 €	650 €	1700 €	1700 €	400 €
2	1500 €	900 €	600 €	400 €	1000 €	1000 €	200 €
3	1100 €	500 €	250 €	200 €	700 €	700 €	200 €
4	950 €	350 €	-	-	500 €	500 €	
5	800 €	250 €	-	-	400 €	400 €	
6	700 €	250 €	-	-	300 €	300 €	
7	600 €	250 €	-	-	200 €	200 €	
8	500 €	200 €	-	-	150 €	200 €	
9	400 €	200 €	-	-	-	150 €	
10	350 €	200 €	-	-	-	150 €	
11	300 €	-	-	-	-	150 €	
12	300 €	-	-	-	-	150 €	
13	300 €	-	-	-	-	-	
14	300 €	-	-	-	-	-	
15	300 €	-	-	-	-	-	
16	200 €	-	-	-	-	-	
17	200 €	-	-	-	-	-	
18	200 €	-	-	-	-	-	
19	200 €	-	-	-	-	-	
20	200 €	-	-	-	-	-	
Féminin	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée
TOTAL Cat.	11700 €	4400 €	1750 €	1250 €	4950 €	5600 €	800 €

Place	Slalom Cat. Sport	Slalom Cat. Production	Slalom Cat. Loisir	Autocross	Sprintcar	Inter Asa
1	500 €	500 €	150 €	400 €	400 €	500 €
2	200 €	200 €	1 Trophée	200 €	200 €	300 €
3	200 €	200 €	1 Trophée	100 €	100 €	200 €
4	150 €	-	1 Trophée	100 €	100 €	-
5	150 €	-	1 Trophée	100 €	100 €	-
Féminin	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	1 Trophée	-
TOTAL Cat.	1200 €	900 €	150 €	900 €	900 €	1000 €

Article 8 : Challenge Inter ASA

Les points des licenciés les mieux classés de chaque association sportive dans les différents championnats, seront totalisés en retenant dans chaque discipline :

Rallye : Les 5 meilleurs pilotes de chaque A.S.A.

Montagne : Les 3 meilleurs pilotes classés de chaque A.S.A.

Auto-Cross et Sprint Car : Les 2 meilleurs pilotes classés dans chaque A.S.A.

Slalom : Les 2 meilleurs pilotes classés dans chaque A.S.A.

VHC : Le meilleur pilote Montagne/Rallye confondus classés dans chaque A.S.A

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation devra être faite par mail ou par courrier. Elle devra intervenir dans les 15 Jours suivants la date de parution du classement sur le site officiel de la ligue :

www.ffsa-occitanie-mediterranee.com

Article 10 : Cas Particulier

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée, qui statuera souverainement sur les décisions à prendre.

Article 11 : Calendrier

Championnat Rallye Pilotes /Copilotes	Coefficient
Rallye Régional des Camisards +VHC	2
Rallye Régional de l'Hérault +VHC	2
Rallye Régional du Pays Viganais +VHC	2
Rallye Régional du Printemps +VHC	2
Rallye Régional des Vins du Gard +VHC	2
Rallye Régional de Bagnols les Bains	2
Rallye National des Corbières +VHC	3
Rallye National du Cigalois +VHC	3
Rallye National de Perpignan /Fenouillèdes +VHC	3
Rallye National du Vallespir	3
Rallye National du Gard Alès Agglomération +VHC	4
Rallye National de Lozère +VHC	4
Critérium des Cévennes +VHC	5

Championnat Slalom	Coefficient
Slalom Régional de Beaucaire	2
Slalom Régional de la Petite Camargue	2
Slalom Régional de Lédénon	2
Slalom Régional Piniouque	2
Slalom Régional de Letino	2
Slalom Régional du Cigalois	2
Slalom Régional Carcassonne	2

Championnat Autocross et sprintCar	Coefficient
Auto cross Sprint Car Bellegarde	2
Auto cross Sprint Car Elne / CORAC et SEAC	2
Auto cross Sprint Car Terre d'Elne	4

Championnat Montagne	Coefficient
Course de Côte Nationale de Bagnols Sabran +VHC	4
Course de Côte Nationale de St Jean du Gard +VHC	4
Course de Côte Nationale de la Pujada d'Arinsal +VHC	3
Course de Côte Nationale de Quillan +VHC	3
Course de Côte Nationale de Lodève +VHC	3
Course de Côte Régionale Col de Fau +VHC	2
Course de Côte Régionale de Font Romeu +VHC	2
Course de Côte Régionale de Neffiès +VHC	2
Course de Côte Régionale de Revel +VHC	2
Course de Côte Régionale des Abarines	2
Course de Côte Régionale de La Malène	2
Course de Côte Régionale de Sumène	2